



Juin 2023

# NORMES & LABELS

Eclairages sur la réglementation extra-financière française et européenne



Face à un maquis de réglementations européennes (depuis 2020, plus d'une cinquantaine de nouvelles lois et directives européennes ont été publiées, et une vingtaine encore en consultations), les risques du greenwashing et un sentiment global d'incertitude, il nous a semblé nécessaire à Lyon Place Financière - et singulièrement au sein de notre Commission Finance Responsable - de mobiliser nos expertises autour du sujet des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Nous espérons avec ce guide simple et pratique apporter une vision claire du contexte, simplifier et cartographier l'existant et surtout vous permettre de mieux appréhender ces sujets en constante évolution.

Cet éclairage propose de se concentrer sur la réglementation extra-financière française et européenne, en réponse aux exigences de reporting des entreprises et des acteurs financiers. Une photographie de la situation à date, qu'il conviendra naturellement de mettre à jour au fur et à mesure des avancées réglementaires.

Frédéric Maurel, Président de Lyon Place Financière

Les évaluations extra-financières et les labels de finance durable se développent de plus en plus pour répondre aux besoins d'informations des investisseurs et en l'absence de référentiel méthodologique normé.

Avec leurs spécificités propres, ces évaluations analysent la performance extra-financière de l'entreprise afin de lui attribuer :

- une **notation** et un **classement** dans le cas des évaluations,
- un **label** dans le cas d'un cahier des charges à respecter.

Reflète de la durabilité des engagements des entreprises, ces démarches ont vocation à aider les investisseurs dans leurs choix de gestion. **Il semble donc pertinent pour les entreprises d'être évaluées pour apporter de la transparence, valoriser leurs activités et se structurer pour progresser.**

Face à la multitude de démarches possibles, les entreprises peinent à sélectionner celles qui ont de la valeur ajoutée, à la fois pour être évaluées au titre de l'existant et au regard de leurs spécificités ainsi que pour évoluer dans leur démarche RSE.

**Alors comment se retrouver parmi toutes ces démarches existantes ?** Pour l'entreprise, le choix doit être réalisé après analyse des moyens et ressources nécessaires mais également après analyse du contenu des critères de notation qui doit être en adéquation avec les besoins et la volonté de l'entreprise.

**Quels bénéfices peut-on en tirer ?** Se lancer dans ce type de démarche est un moyen de progresser et de crédibiliser ses actions de durabilité, mais surtout de les valoriser auprès de ses parties prenantes. En effet, la notoriété du label / de l'évaluation est un gage de confiance.

Les investisseurs sont aujourd'hui en demande d'outils adaptés leur permettant d'opter pour des choix d'investissements associés à des critères de performance mesurables et comparables. Les labels de la finance durable se sont multipliés depuis de nombreuses années. Les méthodologies évoluent dans le temps afin de **tenir compte des enjeux de notre société**. Les réglementations européennes en-cours et en devenir permettront **d'harmoniser et de compléter ces démarches**. Si ces critères sont aujourd'hui majoritairement destinés aux grandes entreprises et certaines ETI, demain, elles concerneront aussi les PME : il est nécessaire de s'emparer du sujet dès maintenant.

Quel que soit le label, la notation ou l'indice choisi, le point commun de l'ensemble de ces démarches est **d'aider l'entreprise à structurer ses pratiques, réaliser un état des lieux et entrer dans un processus d'amélioration continue, incluant notamment un reporting de qualité**.

Cela lui permet de mettre en place en interne une transformation efficace et durable.



Bertrand POTIER,  
Director - Credit Ratings,  
EthiFinance



Emeline MORRIER,  
Responsable département  
sustainability,  
Mazars

# FRISE CHRONOLOGIQUE : DES RÉGLEMENTS AUX NORMES À VENIR

ENTREPRISES

**2014**   
DIRECTIVE REPORTING  
EXTRA-FINANCIER

**2017**   
DÉCLARATION DE  
PERFORMANCE EXTRA-  
FINANCIÈRE  
Ordonnance n° 2017-1180 pour la  
transposition de la « Directive RSE » et  
décret n° 2017-1265

**LOI SUR LE DEVOIR  
DE VIGILANCE**   
des sociétés mères et des entreprises  
donneuses d'ordre (2017-399)

**2021**   
Publication du projet de DIRECTIVE  
REPORTING EXTRA-FINANCIER  
RÉVISÉE

Publication du   
PROJET DE DIRECTIVE SUR LA  
GOUVERNANCE DURABLE ET LE  
DEVOIR DE VIGILANCE

Décret d'application   
de l'article 29 de la LOI ÉNERGIE-  
CLIMAT (2019) sur le reporting extra-  
financier pour les investisseurs\*  
(remplace l'article 173 de 2015)

**2022**   
Adoption d'un set de  
STANDARDS DE  
REPORTING EXTRA-  
FINANCIER EUROPÉENS

**2023**   
Adoption d'un second set  
de STANDARDS DE  
REPORTING EXTRA-  
FINANCIER EUROPÉENS

**2020** 

ACTEURS FINANCIERS

**2015**   
Article 173  
DE LA LOI SUR LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET  
ÉNERGÉTIQUE n° 2015-992

**2019**   
Publication du "RÈGLEMENT  
"DISCLOSURE" sur la publication  
d'informations en matière de  
durabilité dans le secteur des  
services financiers

Publication du RÈGLEMENT  
TAXONOMIE sur la classification  
des activités économiques  
durables

Publication des   
ACTES DÉLÉGUÉS  
CONCERNANT LA TAXONOMIE  
relatifs à la lutte et à l'adaptation  
au changement climatique

Application du   
RÈGLEMENT "DISCLOSURE" sur  
les informations précontractuelles / à  
publier en ligne

Application du   
RÈGLEMENT TAXONOMIE  
relatifs à la lutte et à l'adaptation  
au changement climatique  
(éligibilité)

Application du RÈGLEMENT  
"DISCLOSURE" pour les   
informations à publier dans les  
rapports périodiques

Application du   
RÈGLEMENT TAXONOMIE  
relatif à la lutte et à l'adaptation  
au changement climatique  
(alignement)

Avril 2023 : Publication de la liste  
des activités correspondant aux  
4 autres objectifs de la  
TAXONOMIE : l'eau, l'économie  
circulaire, la pollution et la  
biodiversité

\* 1er janvier 2022 – Obligation de reporting (sur l'exercice 2021) – Premier reporting sur la démarche (Niveau 1)  
1er janvier 2023 – Obligation de reportings (sur l'exercice 2022) – Second reporting sur la démarche et les KPIs (Niveau 2)

# FRISE CHRONOLOGIQUE : FOCUS CSRD

## ADOPTION DU PREMIER JEU DE NORMES ESRS TRANS-SECTORIELLES (SECTOR-AGNOSTIC)

Il s'agit des premières informations de durabilité que les entreprises soumises à la CSRD devront publier (ce premier jeu concernera tous les secteurs hors PME cotées).

Juin 2023

## PROJET D'ACTE DÉLÉGUÉ

Complétant la directive comptable telle que modifiée par la CSRD. La proposition définit les normes européennes de reporting de durabilité (European Sustainability Reporting Standards) applicables aux entreprises (2 normes transversales et 10 normes couvrant les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance)

## 1ERE ANNEE DE REPORTING ESRS POUR LES « ENTREPRISES NFRD »

Début de l'exercice soumis à la CSRD pour les grandes entreprises (EIP incluant les entreprises non européennes cotées sur un marché réglementé européen) dépassant les 500 salariés, régies par le droit d'un état membre et qui sont cotées sur un marché réglementé dans l'UE. 1ers rapports publiés début 2025

2024

## ADOPTION SECOND JEU DE NORMES CSRD - JUIN

Il s'agira de normes sectorielles, de normes spécifiques pour les PME cotées, de normes spécifiques pour les sociétés non européennes et de normes pour les entreprises non concernées mais volontaires.

## 1ERE ANNEE DE REPORTING ESRS POUR LES « NOUVELLES GRANDES ENTREPRISES CSRD »

Entreprise qui dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants : total du bilan = 20M€ ; CA = 40M€ ; Salariés = 250, y compris les sociétés non ue cotées sur un marché réglementé de l'UE. 1ers rapports publiés début 2026

2025

## 1ERE ANNEE DE REPORTING ESRS POUR LES « PME COTEES »

Début de l'exercice soumis à la CSRD pour les établissements de crédit de petite taille et non complexes, pour les captives d'assurance et de réassurance et pour les PME (incluant les entreprises non européennes) cotées sur un marché réglementé de l'UE. 1ers rapports publiés début 2027

2026

## 1ERE ANNEE DE REPORTING ESRS POUR LES « GROUPES NON UE »

Début de l'exercice soumis à la CSRD pour les sociétés non européennes remplissant les conditions de la CSRD ( ayant au moins une succursale (> 40 M€ ca au cours de l'année d'exercice) ou une filiale dans l'UE ET ayant un CA européen > 150M€) . 1ers rapports publiés en 2029

2028

Cette normalisation du reporting extra-financier devrait également véritablement améliorer la clarté et la comparabilité des informations pour les acteurs financiers et investisseurs et faciliter leur mise en conformité à leur propre exigence, à savoir le respect du Règlement SFDR.

# INDICES ET ÉVALUATIONS EXTRA-FINANCIERS

Les indices et évaluations extra-financiers répondent aux besoins d'informations des investisseurs afin de les éclairer sur la performance extra-financière des entreprises.

Ils permettent d'attribuer une notation et un classement de ces dernières.

Les démarches peuvent être volontaires de la part des entreprises (**démarche sollicitée**) ou bien reposer sur les informations publiées par celles-ci (**démarche déclarative**).

Les organismes évaluateurs auront des échanges et pourront faire un retour aux entreprises selon leurs propres méthodes. Le temps à y consacrer peut ainsi considérablement varier.

Les entreprises doivent d'abord fixer quels sont les objectifs poursuivis, les marchés visés et les ressources disponibles à y consacrer :

Catégorie	Nom	Evaluateur	Origine	Type de démarche*	Type d'évaluation	Portée géographique	Entreprises concernées	Capitalisations concernées**	Parties prenantes principales concernées	Publication de l'information
Indice	Dow Jones Sustainability Index	RobecoSAM		Déclarative	Généraliste	Monde	Sociétés cotées	MC - LC	Investisseurs	Publique
	FTSE4Good	FTSE Russell		Déclarative	Généraliste	Monde	Sociétés cotées	MC - LC	Investisseurs	Publique
	Euronext Vigeo Europe 120 Index	ISS ESG		Déclarative	Généraliste	Monde	Sociétés cotées	MC - LC	Investisseurs	Publique
	ISS ESG – Corporate ESG Performance	ISS		Sollicitée	Généraliste	Monde	Entreprises cotées et entreprises à fort potentiel de durabilité	ND	Investisseurs, banques	Privée
	ESI Excellence Europe	Vigeo / Ethibel		Déclarative	Généraliste	Europe	Entreprises inscrites au Registre d'investissement Ethibel	MC - LC	Fonds de placement	Publique
	ESI Excellence Global	Vigeo / Ethibel		Déclarative	Généraliste	Monde	Entreprises inscrites au Registre d'investissement Ethibel	MC - LC	Fonds de placement	Publique
	Global challenge Index	Böag Börsen AG & ISS		Déclarative	Généraliste	Monde	Sociétés dites responsables et durable	MC - LC	Investisseurs	Publique
	Global 100	Global 100 Index		Déclarative	Généraliste	Monde	Toute entreprise cotée en bourse avec un CA brut > 1 Mds \$	SC - MC - LC	Investisseurs, société civile	Publique
	Low Carbon 100 Europe	Euronext		Déclarative	Thématique	Europe	Sociétés cotées	LC	Investisseurs	Publique
Evaluation	CDP - Climate Change	CDP		Sollicitée	Thématique	Monde	Tous types de sociétés	Tous types de sociétés	Investisseurs, collaborateurs	Publique
	Ecovadis	Ecovadis		Sollicitée	Sectoriel	Monde	Tous types de sociétés	Tous types de sociétés	Clients, fournisseurs, investisseurs	Privée

\* Déclarative : évaluation réalisée sur la base des éléments publiés par l'entreprise  
Sollicitée : évaluation réalisée à la demande de l'entreprise

\*\* SC = Small Cap ; MC = Mid Cap ; LC = Larg Cap  
ND = Information non disponible ; N/A = Non applicable

# PANORAMA DES INITIATIVES & LABELS

## Initiatives de place

## Labels

GÉNÉRALISTES	FINANCE / ASSURANCE
TCFD	UN PRI
Climate Action 100+	UNEP FI
UN Global Compact	UNEP FI for Sustainable Insurance
Carbon Disclosure Project	Global Impact Investing Network
Conventions de l'OIT	Finance for Biodiversity Pledge
OECD Guidelines for Multinational Corporations	Climate Finance Leadership Initiative
Science-based targets	Montreal Carbon Pledge
Objectifs de Développement Durable des Nations Unies	Munich Climate Insurance Initiative
	Poseidon Principles

LABELS ESG	Umweltzeichen (Autriche) FNG-Siegel (Allemagne, Autriche, Suisse) LuxFLAG ESG (Luxembourg) Label ISR (France) Febelfin QS (Belgique)
LABEL MIXTE	INordic Swan Ecolabel (Pays Nordiques)
LABELS VERTS	LuxFLAG Environment (Luxembourg) LuxFLAG Climate Finance (Luxembourg) Label Greenfin (France)

Ces tableaux, non exhaustifs, présentent quelques initiatives de place et labels couvrant différentes priorités : climat, carbone, éthique... Nous entendons ici par "initiatives" les différentes associations qui travaillent sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et Sociétaux et qui ont fait remonter leurs idées aux instances de l'Union Européenne et Comité Scientifique à la base du règlement taxonomie qui sera pleinement appliqué en 2023-2024.



PRINCIPAUX LABELS UTILISÉS DANS LES PAYS EUROPÉENS

Label	Nombre de fonds au 31/03/2020	Encours en Mds € au 31/03/2020	Stratégie ESG
Nordic Swan EcoLabel (Pays Nordiques)	33	9,8	Intégration d'une analyse ESG > 90% 50% du portefeuille investi dans les meilleures pratiques ESG Exclusion ESG et Climat Barème à points – filtre ESG, engagement, exclusions, reporting
Umweltzeichen (Autriche)	119	21,3	Intégration d'une analyse ESG Univers de départ investissable à moins de 50% Exclusion ESG et Climat Barème à points – filtre ESG, engagement, exclusions
FNG-Siegel (Allemagne, Autriche, Suisse)	104	27,8	Intégration d'une analyse ESG à 100% Exclusion ESG et Climat Barème à points – filtre ESG, engagement, exclusions, reporting
LuxFlag ESG (Luxembourg)	355	51,7	Intégration d'une analyse ESG à 100% selon une stratégie ESG (ex : best in class)
Label ISR (France)	1 174	773	Intégration d'une analyse ESG > 90% Best in universe : réduction de 20% de l'univers ou superperformance d'un indice/univers/benchmark de référence
Towards Sustainability (Belgique)	350	167,6	Intégration d'une analyse ESG Standard de qualité Exclusions

# ■ ETAT DES LIEUX DES FUSIONS ET ACQUISITIONS DANS LE SECTEUR DES AGENCES DE NOTATION



Ce tableau des récentes fusions-acquisitions montre l'enjeu stratégique que représentent les acteurs européens de l'ESG pour les américains qui rachètent pratiquement tout. Il reste une agence de notation en France : Ethifinance, dont le siège est à Lyon.



**Une publication réalisée par la Commission Finance Responsable de Lyon Place Financière :**

Delphine ALLAROUSSE (Fondation de France – Animatrice de la Commission),

Carole BOURGET-MARTIN (Harmonie Mutuelle), Robin EDME (2degrees-investing France),

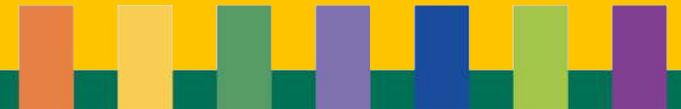
Mayeul FOURNIER DE SAINT JEAN (Delsol), Karine GAUDIN (Maat Pharma), Dejan GLAVAS (ESSCA),

Alexis JANIN (Euronext), Olivier LE COURTOIS (emlyon business school), Patricia MAVIGNER (Thermador Groupe),

Emeline MORRIER (MAZARS), Bertrand POTIER (EthiFinance), Hakim RAHAMATALI (Banque de France),

Caroline SCOTTI (Thermador Groupe), Pascale TIRARD-GATEL (ARKEA)

Co-rédaction et sources tableaux et graphiques : Mazars et Ethifinance



**LYON PLACE FINANCIÈRE**

Palais du Commerce - Place de la Bourse - 69002 LYON

Tél : 04 78 37 62 30 - [lpf@lyon-finance.org](mailto:lpf@lyon-finance.org) [www.lyon-finance.org](http://www.lyon-finance.org)



Lyon Place Financière